

ONDES COURTES

INFORMATIONS

Edité par
L'UNION DES RADIO-CLUBS

ADMINISTRATION, SECRETARIAT :
24, rue R. Branchard, 95-BEZONS

N° 1 - JANVIER 1968

LA BONNE NOUVELLE

"Ainsi on remet en pratique les usages du Moyen Age où le seigneur disposait de ses sujets ?
"Au nom des principes exprimés en 1953 par F9VR nous posons à notre tour la question :
"Pourquoi les OM n'ont-ils pas été consultés ?"

F8TA, Bulletin du GDEA n° 4, janvier 1966

Les derniers numéros de Radio-REF ont fait état d'un accord conclu entre les présidents du REF et de l'AOMGAR .

Qu'auraient pensé de cette situation les fondateurs de l'AOMGAR ? Met-elle fin à la division du REF ?

L'AOMGAR a été créée "en raison du profond malaise existant au sein du REF", de "l'autoritarisme de ses dirigeants" qui provoquait "un mécontentement général".

L'Amicale publiait un bulletin, "LE TRAIT D'UNION DES OM" qui, dans tout le pays, a obtenu un grand succès parce qu'il répondait à un besoin . Il est arrivé un moment où "le développement pris par le TU ne permettait plus son impression par les moyens locaux du début" (F8TA, TU n° 13/14) ; à l'assemblée générale de l'AOMGAR de 1966, il a été décidé que "le tirage et l'expédition du journal auraient lieu à Paris", ce qui devait permettre "une diffusion plus large et plus facile du TU et assurer, en même temps, son existence" .

En juin 1967, l'AOMGAR "reprenait en main le TU" qui devait, désormais, être édité à Toulouse .

Depuis, rien n'a paru, en dehors des informations que les membres de l'AOMGAR - ceux du moins faisant partie du REF - ont apprises par la lecture de Radio-REF .

F8TA avait, avec raison, protesté contre les "tractations secrètes" du président du REF sur un sujet important, mais limité : la réglementation de la puissance .

On se demande dès lors (même dans le Sud-Ouest) comment F8TA, président de l'Amicale, après des tractations secrètes avec le représentant du REF, a pu conclure un accord sans consulter l'ensemble des adhérents dans une affaire qui concerne les buts, l'existence même de l'association ; sans même que soit réunie l'assemblée générale annuelle prévue par les statuts et qui n'a pas eu lieu en 1967 .

Un échange de vues au grand jour aurait eu son utilité ; par contre la situation présente ne facilite pas et rapproche encore moins la fin de la crise du REF .

Il est bien certain, d'ailleurs, que cette crise ne se terminera pas par des "conventions" de ce genre . C'est aux dirigeants du REF eux-mêmes de tirer les conséquences de leurs actes, et non de chercher des complices et des garants parmi leurs prétendus adversaires .

QU'Y A-T-IL DE CHANGE DANS LE REF ?

On nous dit que les accords en question "doivent" satisfaire tout le monde, la situation du REF étant redevenue normale .

Certes, des changements notables s'y sont produits . Le temps n'est plus où F3KK dans la section de l'Isère, F9VR dans le cadre national, prétendaient par des menaces et des exclusions effectives imposer silence à ceux qui formulaient à leur égard les remarques les plus justifiées . Ils ne songent plus à interdire les réunions des membres du REF dans les régions considérées comme insuffisamment dociles ...

On sait quels efforts démesurés il a fallu déployer pour en arriver là, après avoir "chassé" F9VR de la présidence, et amené F3KK à une discrétion au moins apparente .

Mais prétendre que le REF est maintenant régi normalement et honnêtement serait se faire des illusions - ou vouloir tromper le monde .

Il n'y a qu'à voir F3FA diffuser dans l'ombre d'odieuses circulaires contenant les pires insanités, les plus invraisemblables calomnies à l'égard des "opposants" . Il les accuse de vouloir détruire le REF et s'intéresser aux millions contenus dans la caisse ... Il y a quatre pages grand format, d'un texte serré, de telles élucubrations . Cet inqualifiable papier a été transmis aux délégués régionaux, ou certains d'entre eux, et le contenu en a été propagé par eux . Son existence n'a été connue des personnes mises en cause que par une maladresse d'un de ses colporteurs, F3QR . Il n'a pas été possible d'en obtenir communication complète, F3FA prétendant qu'il s'agit d'une "lettre personnelle à des amis", ou ne paraissant pas comprendre de quoi on lui parle ...

C'est par de tels moyens que F3FA a mené sa campagne électorale, sans pouvoir d'ailleurs être réélu membre titulaire du conseil - ce qui ne l'a pas empêché de se faire désigner à nouveau comme président .

On pourrait citer d'autres faits montrant que les procédés du REF sont, au fond, restés les mêmes ; par exemple la manière dont F3FA expose la question de la puissance . Nous reviendrons sur ce sujet dans les prochains numéros . Mais il est clair que l'utilité d'une publication indépendante, disant ce que le REF nous cache, est indéniable .

Il serait dommage, d'ailleurs, de tourner la page sans rappeler, avec le recul actuel, de quoi ont été capables certains dirigeants du REF . Et il y a encore une raison d'être supplémentaire d'une telle publication : ne pas laisser tomber les OM qui, faisant confiance aux rédacteurs du TRAIT D'UNION, ont versé leur cotisation à l'AOMGAR et ne reçoivent plus rien depuis huit mois .

POURQUOI UNE FEDERATION ?

Il fallait décider quelle base donner à la publication envisagée . Quoiqu'en dise F3FA, rien n'était plus facile que de créer une nouvelle association, qui aurait édité un bulletin .

Mais des groupements régionaux existent déjà (par la faute du REF) et il a paru plus simple et plus logique de les unir dans le cadre d'une Fédération qui publierait ce bulletin .

C'est la solution qui a été adoptée par le RADIO-CLUB CENTRAL et plusieurs autres associations . Elle évitera d'avoir à faire appel à de nouvelles adhésions individuelles, permettra de cohérer l'action des groupements existants (qui conservent leur entière indépendance) et facilitera la distribution du journal .

COMMENT RECEVOIR "ONDES COURTES - INFORMATIONS" ?

Le bulletin sera automatiquement distribué aux adhérents des associations qui ont adhéré ou adhèreront à l'UNION .

Il est souhaitable que les OM s'organisent en groupements régionaux. En l'attente ou en l'absence d'initiatives de cette nature, le bulletin sera adressé individuellement aux OM qui en exprimeront le désir, comme correspondants d'un des radio-clubs fédérés .

Nous vous demandons - si vous n'êtes pas inscrit à l'un de ces radio-clubs mais vous intéressez au bulletin - de vouloir bien nous retourner la formule ci-dessous .

Nous demandons aussi à chacun de nous faire part de ses remarques, de ses idées, et de nous apporter sa collaboration pour des articles techniques, des informations sur le trafic, et tout ce qui concerne le monde des ondes courtes .

Aidez-nous à refaire du REF le lieu valable de rassemblement de tous les OM de France, ce qui est le but que nous poursuivons .

D'avance, merci .

Le Conseil d'administration
de l'UNION DES RADIO-CLUBS.

A détacher et à faire parvenir à :

Mr R. BAUDIER F2KH, 24, rue R. Branchard, 95 - Bezons .

NOTA .- Il est rappelé que le service du bulletin est assuré aux adhérents des Clubs faisant partie de l'UNION . Ils n'ont donc pas à retourner la présente formule .

Nom :

Prénom :

Indicatif (1) :

Adresse :

Je désire recevoir "ONDES COURTES - INFORMATIONS" et les informations concernant l'UNION DES RADIO-CLUBS .

A
le 1968

Signature :

(1) Pour les titulaires
d'une licence .